

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

Session ordinaire du Conseil municipal de la ville de Sainte-Anne-des-Plaines tenue le mardi 11 octobre 2011, à 19 h 30 en la salle des délibérations de l'Hôtel de Ville

Sont présents :	Son Honneur le Maire	Guy Charbonneau
	Mme la Conseillère	France Majeau
	MM. les Conseillers	Alain Cassista Denys Gagnon Mario Gauthier Stéphane Chouinard
	Le Greffier	Serge Lepage
Est absente :	Mme la Conseillère	Julie Bellerose

2011-10-11 - 339

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19 h 30 par Guy Charbonneau, maire de Sainte-Anne-des-Plaines et Serge Lepage fait fonction de secrétaire.

Monsieur Guy Charbonneau, maire, présente la personnalité du mois, soit Monsieur Benjamin Lagarde qui excelle dans la Ligue de hockey Junior AAA du Québec avec l'équipe des Rangers de Montréal-Est. Son talent, déjà bien reconnu, lui vaut d'être dans la mire des recruteurs.

2011-10-11 - 340

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Alain Cassista, appuyé par Madame la Conseillère France Majeau et résolu à l'unanimité :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance ordinaire tel que préparé et déposé par le greffier;

ADOPTÉ

2011-10-11 - 341

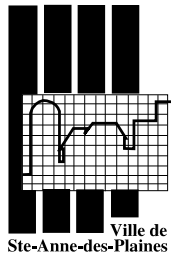
Adoption du procès-verbal

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance tenue le 13 septembre 2011, au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le Greffier est dispensé d'en faire la lecture et ce, conformément aux dispositions de l'article 333 de la Loi des cités et villes;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Denys Gagnon, appuyé par Monsieur le Conseiller Stéphane Chouinard et résolu à l'unanimité :

D'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil municipal tenue le 13 septembre 2011, tel que rédigé;

ADOPTÉ



Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

2011-10-11 - 342

Approbation des comptes

Attendu que la liste des comptes payables pour le mois de septembre 2011 a été transmise à tous les membres de ce Conseil pour vérification;

Attendu que toutes les informations pertinentes ont été fournies à cette fin;

Attendu qu'un certificat a été émis pour chaque dépense mentionnée sur ladite liste à l'effet que la Corporation dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées, conformément à l'article 477.1 de la Loi des cités et villes;

Il est proposé par Madame la Conseillère France Majeau, appuyé par Monsieur le Conseiller Alain Cassista et résolu à l'unanimité :

D'approuver la liste des comptes préparée par le Service de la comptabilité faisant l'objet des numéros de chèques suivants, à savoir:

Chèques numéros	Montants
62599 à 62789	1 305 849,57 \$

D'autoriser la trésorière à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit;

ADOPTÉ

2011-10-11 - 343

Adoption du règlement n° 871 concernant le traitement des élus municipaux

Attendu la dispense de lecture demandée lors de l'avis de motion du présent règlement;

Attendu que tous les membres du Conseil présents à cette session ont déclaré avoir lu le projet de règlement numéro 871 et ont renoncé à sa lecture, conformément aux dispositions de l'article 356 de la Loi des cités et villes;

Attendu que le greffier a résumé verbalement le contenu de ce règlement à la satisfaction des personnes présentes;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Mario Gauthier, appuyé par Monsieur le Conseiller Denys Gagnon et résolu à l'unanimité :

D'adopter le règlement n° 871, concernant le traitement des élus municipaux;

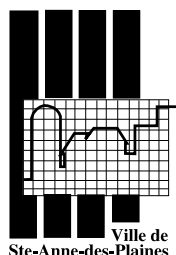
ADOPTÉ

2011-10-11 - 344

Adjudication de soumission Fourniture de pierre concassée - hiver 2011-2012

Attendu que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines a demandé des soumissions sur invitation, pour la fourniture et le transport de 3 500 tonnes métriques de pierre abrasive devant être utilisée comme abrasif pour l'entretien des chemins d'hiver pour la saison 2011-2012;

Attendu que suite à cet appel d'offres, la Corporation a reçu les soumissions ci-après détaillées, à savoir:



Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

2011-10-11 - 344

(Suite)

Soumissionnaires	Montant de la soumission (excluant les taxes)
Transport Yves Fournelle inc.	61 145,00 \$
Asphalte Jean-Louis Campeau inc.	62 720,00 \$

Attendu qu'après vérification, l'offre ci-haut provenant de "Transport Yves Fournelle inc." s'avère conforme et la plus avantageuse;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Mario Gauthier, appuyé par Madame la Conseillère France Majeau et résolu à l'unanimité :

Que la fourniture et le transport de 3 500 tonnes métriques de pierre concassée devant servir à l'entretien des chemins d'hiver de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines, pour la saison 2011-2012, soient confiés à "Transport Yves Fournelle inc." considérant que son offre, soit la somme totale de 61 145,00 \$, excluant les taxes, s'avère conforme et la plus avantageuse;

ADOPTÉ

2011-10-11 - 345

Adjudication de soumission Travaux de remplacement de l'aqueduc, canalisation du fossé et réfection de rue - rue Parent

Attendu que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines a demandé des soumissions publiques, pour des travaux de remplacement de l'aqueduc, canalisation du fossé et réfection de la rue Parent;

Attendu que suite à cet appel d'offres, la Corporation a reçu les soumissions ci-après détaillées, à savoir:

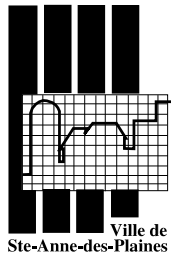
Soumissionnaires	Montant de la soumission (excluant les taxes)
Excavation Marc Villeneuve	133 923,02 \$
Bernard Sauvé Excavation inc.	136 092,95 \$
Équipe St-Onge	147 308,70 \$
Construction Moka inc.	152 352,00 \$
Duroking Construction	163 394,55 \$
Entreprise TGC inc.	164 967,38 \$
Les Entreprises Charles Maisonneuve Ltée	170 209,82 \$
Cardinal Excavation	173 652,60 \$
J. Dufresne Asphalte Ltée	189 496,00 \$
Construction Anor (1992) inc.	190 281,90 \$
Charex inc.	200 921,02 \$

Attendu qu'après vérification, l'offre ci-haut provenant de "Excavation Marc Villeneuve" s'avère conforme et la plus avantageuse;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Denys Gagnon, appuyé par Monsieur le Conseiller Alain Cassista et résolu à l'unanimité :

Que les travaux de remplacement de l'aqueduc, canalisation du fossé et réfection de la rue Parent soient confiés à "Excavation Marc Villeneuve" considérant que son offre, soit la somme totale de 133 923,00 \$, excluant les taxes, s'avère conforme et la plus avantageuse;

ADOPTÉ



Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

2011-10-11 - 346

Adjudication de soumission **Entretien des patinoires - hiver 2011-2012**

Attendu que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines a demandé des soumissions publiques, pour l'entretien des patinoires pour la saison hivernale 2011-2012;

Attendu qu'à la suite de cet appel d'offres, une seule soumission a été reçue, à savoir :

Soumissionnaire	Montant avant taxes
Entretien paysager Maisonneuve	31 920,00 \$

Attendu qu'après vérification, l'offre provenant de Monsieur Sylvain Maisonneuve s'avère conforme;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Denys Gagnon, appuyé par Monsieur le Conseiller Stéphane Chouinard et résolu à l'unanimité :

Que le contrat d'entretien des patinoires de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines pour la saison hivernale 2011-2012, soit confié à "Entretien paysager Maisonneuve", considérant que son offre au montant total de 31 920,00 \$, taxes non incluses, s'avère conforme;

ADOPTÉ

2011-10-11 - 347

Adjudication de soumission **Fourniture de produits chimiques pour le traitement de l'eau potable - année 2012**

Attendu que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines a demandé des soumissions publiques par le biais du Système électronique d'appel d'offres (SEAO), pour la fourniture de produits chimiques pour le traitement de l'eau potable en 2012;

Attendu qu'à la suite de cet appel d'offres, la soumission suivante a été reçue :

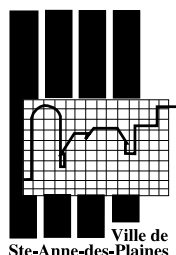
Soumissionnaire	Montant (avant taxes)	
	Permanganate de potassium 10 000 kg	Polychlorure d'aluminium 300 000 kg
Kemira Water Solutions Canada inc.	X	0,399 \$ / kg

Attendu qu'après vérification, l'offre provenant de "Kemira Water Solutions Canada inc." pour le polychlorure d'aluminium, s'avère conforme;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Mario Gauthier, appuyé par Madame la Conseillère France Majeau et résolu à l'unanimité :

Que la fourniture de polychlorure d'aluminium pour le traitement de l'eau potable soit confiée à "Kemira Water Solutions Canada inc.", pour l'année 2012, considérant que son offre au montant de 0,399 \$/kg (taxes en sus), s'avère conforme;

ADOPTÉ



Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

2011-10-11 - 348

Mandat à l'Union des municipalités du Québec Achat de carburants en vrac et huiles à chauffage

- Attendu** que les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* permettent à une municipalité de conclure avec l'Union des municipalités du Québec une entente ayant pour but l'achat de produits en son nom;
- Attendu** que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines a présenté, à l'Union des municipalités du Québec, une demande d'adhésion tardive pour joindre son regroupement d'achats pour l'achat regroupé de carburant en vrac et d'huile à chauffage et que cette demande a été acceptée par l'UMQ;
- Attendu** que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines désire se joindre à cet achat regroupé pour se procurer les différents types de carburants et d'huiles à chauffage identifiés dans une fiche technique d'inscription spécifique, et ce, dans les quantités nécessaires à ses activités;
- Attendu** que la présente confirme l'acceptation par la Municipalité de la proposition de l'UMQ, laquelle proposition et acceptation constituent l'entente prévue à l'article 29.9 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal*;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Mario Gauthier, appuyé par Monsieur le Conseiller Alain Cassista et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines joint le regroupement d'achats de l'UMQ pour la période du 1^{er} janvier 2012 au 31 mars 2012 pour assurer son approvisionnement en hydrocarbures nécessaires aux activités de notre municipalité;

Que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines s'engage à compléter pour l'UMQ, dans les délais fixés, la lettre de demande d'adhésion, la fiche technique d'inscription qu'elle lui fournira et qui visera à connaître les quantités annuelles des divers types de carburants que notre municipalité prévoit avoir besoin;

Que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé;

Que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines s'engage à payer trimestriellement, à l'UMQ, un frais de gestion tel que défini dans la lettre de demande d'adhésion faisant partie du dossier d'adhésion à fournir à l'UMQ;

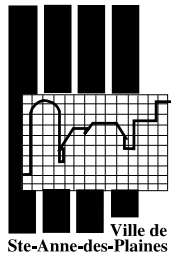
ADOPTÉ

2011-10-11 - 349

Renouvellement de contrat Reproduction de marques sur la chaussée

- Attendu** que la compagnie "Marquage Multilignes" a réalisé, au cours des deux dernières années, les travaux de reproduction de marques sur la chaussée pour le compte de la municipalité;
- Attendu** que la compagnie offre de prolonger son contrat pour l'année 2012;
- Attendu** que les travaux de cette compagnie ont été réalisés à un prix très concurrentiel et à la satisfaction de la municipalité;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Stéphane Chouinard, appuyé par Monsieur le Conseiller Denys Gagnon et résolu à l'unanimité :



Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

2011-10-11 - 349

(Suite)

Que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines prolonge le contrat de reproduction de marques sur la chaussée avec la compagnie "Marquage Multilignes" pour l'année 2012, et ce, au montant de 21 200 \$ plus les taxes applicables, pour le code budgétaire 02 350 00 521;

ADOPTÉ

2011-10-11 - 350

Entente avec le CITL
Étudiants fréquentant les écoles de la CSSMI

Attendu que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines est partie à l'entente permettant la constitution du Conseil intermunicipal de transport Laurentides (ci-après, le "CITL");

Attendu que plusieurs étudiants résidant dans la ville fréquentent les écoles de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles;

Attendu que la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles désire intégrer une partie de sa clientèle étudiante;

Attendu que le CITL a l'intention de promouvoir l'intégration des étudiants au transport en commun;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Alain Cassista, appuyé par Madame la Conseillère France Majeau et résolu à l'unanimité :

D'affecter la totalité de toute somme versée à la ville par le CITL pour la promotion du transport au seul bénéfice et avantage des étudiants fréquentant les écoles de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles et utilisant le service de transport en commun établi par le CITL;

De contribuer en conséquence, pour l'année scolaire 2011-2012 la somme de 185 \$ (soit 18,50 \$ par mois) par étudiant pour l'achat des laissez-passer mensuels de ces étudiants;

De convenir avec le CITL les modalités de versement de cette contribution;

Le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;

ADOPTÉ

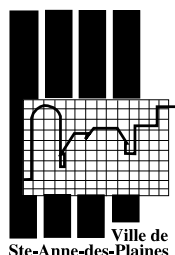
2011-10-11 - 351

Nomination du maire suppléant
Novembre 2011 à avril 2012

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Alain Cassista, appuyé par Monsieur le Conseiller Denys Gagnon et résolu à l'unanimité :

Que Monsieur le Conseiller Stéphane Chouinard soit nommé maire suppléant pour une période de six mois, soit pour les mois de novembre et décembre 2011 ainsi que pour les mois de janvier, février, mars et avril 2012;

ADOPTÉ



Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

2011-10-11 - 352

Modification à la signalisation - annexe N - règlement n° 3900

Attendu les recommandations du Comité de signalisation, suite à sa réunion tenue le 20 septembre 2011;

Attendu qu'il y a lieu de modifier l'annexe N du règlement n° 3900, afin d'ajouter une traverse de piétons face au passage piétonnier situé sur la rue des Cèdres à l'intersection de la rue Lacasse;

Attendu qu'il y a lieu de modifier la signalisation en conséquence;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Mario Gauthier, appuyé par Madame la Conseillère France Majeau et résolu à l'unanimité :

De modifier la signalisation en ajoutant une traverse de piétons face au passage piétonnier situé sur la rue des Cèdres à l'intersection de la rue Lacasse;

D'autoriser le Service des Travaux publics à procéder à l'installation des panneaux ci-haut mentionnés indiquant cette nouvelle signalisation;

De transmettre copie de la présente résolution au Service intermunicipal de police Terrebonne/Sainte-Anne-des-Plaines/Bois-des-Filion;

ADOPTÉ

2011-10-11 - 353

Octroi de mandat Services professionnels - rue Parent

Attendu qu'il y a lieu de compléter les travaux d'aqueduc et de fondation de rue sur une partie de la rue Parent;

Attendu l'offre de service présentée par la firme d'ingénieurs BSA Groupe Conseil à cet effet;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Stéphane Chouinard, appuyé par Monsieur le Conseiller Alain Cassista et résolu à l'unanimité :

Que les services d'ingénierie relatifs aux travaux d'aqueduc, de drainage, de fondation de rue et pavage sur une partie de la rue Parent soient confiés à la firme BSA Groupe Conseil, selon la méthode à pourcentage;

Que ce montant, incluant les plans et devis, les estimations et les services durant la construction, soit fixé à 10 000 \$ plus 9,5 % du coût des travaux excédant 100 000 \$ plus les taxes applicables;

ADOPTÉ

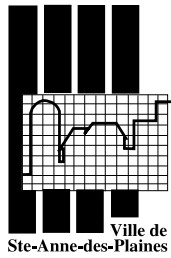
2011-10-11 - 354

Autorisation de signature - acquisition de lot

Attendu que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines a cédé, le 26 janvier 2011, un terrain situé dans le parc industriel à Les Sables Fournel & Fils inc.

Attendu que le projet de construction de l'acquéreur a été abandonné;

Attendu que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines désire récupérer ce terrain pour le vendre à des personnes qui sont en attente de terrains dans le parc industriel;



Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

2011-10-14 - 354

(Suite)

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Denys Gagnon, appuyé par Monsieur le Conseiller Stéphane Chouinard et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines soit autorisée à acquérir le lot 4 608 647 du cadastre du Québec qu'elle avait cédé à Les Sables Fournel & Fils inc. par acte notarié en date du 26 janvier 2011;

Que le prix total d'acquisition soit fixé à 25 846,00 \$ pour ce lot, la responsabilité de la T.P.S. et de la T.V.Q. étant supportée par l'acquéreur;

Que l'étude notariale Grou et Associés soit mandatée pour préparer l'acte de vente à cet effet;

Que le maire et le greffier soient autorisés à signer les documents s'y rapportant afin de donner plein effet à la présente résolution ;

ADOPTÉ

2011-10-11 - 355

Demande d'aide financière Programme Climat municipalités

Attendu que le programme *Climat municipalités* offre un soutien financier au milieu municipal pour la réalisation d'un premier inventaire des émissions de gaz à effet de serre (GES) et d'un plan d'action visant leur réduction;

Attendu que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines s'engage, suivant l'acceptation de sa demande d'aide financière, à réaliser un inventaire et à élaborer un plan d'action conforme aux exigences énumérées dans les annexes 1 et 2 du cadre normatif du programme;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Alain Cassista, appuyé par Madame la Conseillère France Majeau et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines requière du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, dans le volet 1 du programme *Climat municipalités*, une demande d'aide financière pour la réalisation d'un premier inventaire des émissions de GES et d'un plan d'action visant leur réduction;

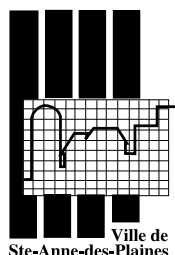
Que Monsieur Serge Lepage, directeur général, soit et est autorisé à agir pour et au nom de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines aux fins du programme, et à signer tout acte ou document donnant effet à la présente résolution, dont notamment la convention d'aide financière;

ADOPTÉ

2011-10-11 - 356

Mandat à l'Union des municipalités du Québec Achat de carburants et mazouts en vrac - 1^{er} avril 2012 au 31 mars 2015

Attendu que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de former, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un regroupement d'achats pour un achat regroupé de carburants et mazouts en vrac et d'adjuger un contrat après avoir procédé à une demande de soumissions;



Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

2011-10-11 - 356

(Suite)

Attendu que les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de produits en son nom;

Attendu que les articles 29.9.2 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.2 du *Code municipal* permettent à l'UMQ de déléguer, par entente, une partie de l'exécution du processus contractuel au Centre de services partagés du Québec;

Attendu que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines désire se joindre à cet achat regroupé pour se procurer les différents types de carburants et de mazouts identifiés dans une fiche technique d'inscription spécifique, et ce, dans les quantités nécessaires à ses activités;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Denys Gagnon, appuyé par Monsieur le Conseiller Mario Gauthier et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines confirme son adhésion au regroupement d'achats mis en place par l'Union des municipalités du Québec pour la période du 1^{er} avril 2012 au 31 mars 2015 (contrat de deux ans, plus une année optionnelle) et confie à l'UMQ le processus menant à l'adjudication de contrats d'achats regroupés des différents hydrocarbures et mazouts en vrac, nécessaires aux activités de notre municipalité;

Qu'un contrat d'une durée de deux (2) ans plus une (1) année additionnelle en option, pourra être octroyé selon les termes prévus au document d'appel d'offres et de la loi applicable. Advenant que l'année d'option ne soit pas appliquée, une nouvelle résolution sera requise;

Que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines s'engage à compléter pour l'UMQ, dans les délais fixés, la lettre de demande d'adhésion, la fiche technique d'inscription qu'elle lui fournira et qui visera à connaître les quantités annuelles des divers types de carburants que notre municipalité prévoit avoir besoin;

Que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé;

Que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines s'engage à payer trimestriellement, à l'UMQ, un frais de gestion tel que défini dans la lettre de demande d'adhésion faisant partie du dossier d'adhésion à fournir à l'UMQ;

ADOPTÉ

2011-10-11 - 357

Dépôt du mémoire de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines Projet de Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD)

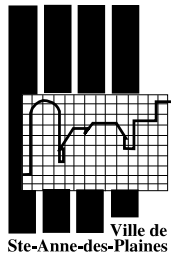
Attendu l'adoption d'un projet de Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) par la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM);

Attendu que ce projet vise à planifier le développement de l'ensemble du territoire de la CMM dont la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines fait partie;

Attendu qu'une consultation publique se tiendra les 13 et 14 octobre prochains à Boisbriand pour les organismes et les citoyens de la Couronne Nord;

Attendu que la MRC Thérèse-De Blainville et la Table des préfets et des élus de la Couronne Nord profiteront de cette occasion pour déposer leur avis sur ce projet de plan métropolitain d'aménagement;

Attendu que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines désire également déposer un mémoire à cette occasion;



Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

2011-10-11 - 357

(Suite)

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Stéphane Chouinard, appuyé par Monsieur le Conseiller Alain Cassista et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines soit autorisée à déposer un mémoire faisant état de l'avis de la municipalité quant au projet de Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la Communauté métropolitaine de Montréal, lequel mémoire est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

Que Monsieur Guy Charbonneau, maire de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines, procède au dépôt dudit mémoire à l'occasion de la consultation publique qui se tiendra les 13 et 14 octobre 2011 à Boisbriand;

ADOPTÉ

2011-10-11 - 358

Révision de la carte électorale Demande à la Commission de la représentation électorale

Attendu le dépôt du rapport révisé de la Commission de la représentation électorale à l'Assemblée nationale, le 20 septembre dernier, concernant les délimitations des circonscriptions électorales du Québec;

Attendu que ce rapport propose que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines demeure dans la circonscription électorale de Blainville;

Attendu que cette proposition tient compte des arguments exprimés par la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines dans son mémoire déposé en septembre 2010 devant la Commission de représentation électorale quant à son appartenance au comté de Blainville;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Denys Gagnon, appuyé par Monsieur le Conseiller Mario Gauthier et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines demande à la Commission de représentation électorale de fixer définitivement les limites de la circonscription électorale de Blainville, conformément au projet du rapport révisé déposé à l'Assemblée nationale, le 20 septembre dernier;

De transmettre copie de la présente résolution à la MRC Thérèse-De Blainville ainsi qu'à Monsieur Daniel Rathé, député de Blainville, afin d'obtenir leur appui dans ce dossier;

ADOPTÉ

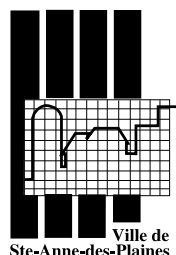
2011-10-11 - 359

Dépôt de rapports divers et procès-verbaux

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Stéphane Chouinard, appuyé par Madame la Conseillère France Majeau et résolu à l'unanimité :

D'accepter le dépôt des divers rapports et procès-verbaux soumis au Conseil municipal, à savoir:

- Rapport des activités du Service de Sécurité Incendie - septembre 2011
- Rapport budgétaire au 30 septembre 2011
- Rapport des permis de construction du mois de septembre 2011



Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

2011-10-11 - 359

(Suite)

- Procès-verbal de la réunion du Comité de signalisation tenue le 20 septembre 2011
- Procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 21 septembre 2011
- Rapport Tricentris
- Rapport annuel - indicateurs de gestion 2010
- Rapport final 2011 - GDG Environnement

ADOPTÉ

2011-10-11

Assemblée publique de consultation - règlement n° 860-3

Avant l'adoption du règlement n° 860-3, une assemblée publique de consultation est tenue conformément à la Loi. Monsieur le Maire Guy Charbonneau résume les dispositions de ce règlement et les citoyens intéressés à ce projet de règlement sont invités à faire part de leurs commentaires. Un procès-verbal destiné à cette assemblée publique de consultation est dressée par le greffier.

2011-10-11 - 360

Adoption du second projet de règlement n° 860-3

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Mario Gauthier, appuyé par Monsieur le Conseiller Alain Cassista et résolu à l'unanimité :

D'adopter le second projet de règlement numéro 860-3 visant à amender la réglementation de zonage numéro 860 en:

- modifiant les deux premiers paragraphes de l'article 31 du chapitre 1, concernant les amendes;

ADOPTÉ

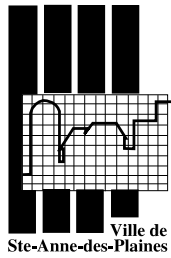
2011-10-11 - 361

Avis de motion - règlement n° 860-3

Monsieur le Conseiller Denys Gagnon donne avis de motion pour la préparation et la présentation, à la prochaine séance ou à une séance subséquente, d'un règlement aux fins de modifier la réglementation municipale selon le projet de règlement n° 860-3;

Le greffier est dispensé de la lecture de ce règlement lors de son adoption, et ce, en conformité avec les dispositions de l'article 356 de la *Loi des cités et villes*;

ADOPTÉ



Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

2011-10-11

Assemblée publique de consultation - règlement n° 697-7-2

Avant l'adoption du règlement n° 697-7-2, une assemblée publique de consultation est tenue conformément à la Loi. Monsieur le Maire Guy Charbonneau résume les dispositions de ce règlement et les citoyens intéressés à ce projet de règlement sont invités à faire part de leurs commentaires. Un procès-verbal destiné à cette assemblée publique de consultation est dressée par le greffier.

2011-10-11 - 362

Avis de motion - règlement n° 697-7-2

Monsieur le Conseiller Alain Cassista donne avis de motion pour la préparation et la présentation, à la prochaine séance ou à une séance subséquente, d'un règlement aux fins d'amender le règlement n° 697-7 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale applicables dans la zone C-4 292 :

Le greffier est dispensé de la lecture de ce règlement lors de son adoption, et ce, en conformité avec les dispositions de l'article 356 de la *Loi des cités et villes*;

ADOPTÉ

2011-10-11 - 363

Adoption du premier projet de règlement n° 860-4 et fixation de l'assemblée publique de consultation

Il est proposé par Madame la Conseillère France Majeau, appuyé par Monsieur le Conseiller Mario Gauthier et résolu à l'unanimité :

D'adopter le premier projet de règlement numéro 860-4 visant à amender la réglementation de zonage numéro 860 en:

- retirant les piscines hors-terre, creusées et les spa du calcul du 10% pour les constructions accessoires;
- augmentant la superficie des gazebos pour les terrains de 930 m² et plus;
- autorisant les pré-maternelles dans les habitations;
- annulant les articles 1365 et 1366 sur les droits acquis et en les remplaçant par un nouvel article 1365;
- annulant la dernière phrase de l'article 154 sur la hauteur des remises;
- modifiant le titre de l'article 156;

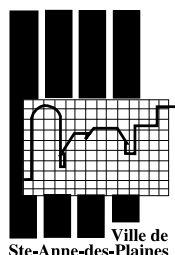
De fixer au mardi 8 novembre 2011, l'assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement;

ADOPTÉ

2011-10-11 - 364

Adoption du premier projet de règlement n° 860-5 et fixation de l'assemblée publique de consultation

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Denys Gagnon, appuyé par Monsieur le Conseiller Stéphane Chouinard et résolu à l'unanimité :



Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

2011-10-11 - 364

(Suite)

D'adopter le premier projet de règlement numéro 860-5 visant à amender la réglementation de zonage numéro 860 en:

- modifiant les limites de la zone H105 afin d'agrandir la zone C107;
- ajoutant les usages de type C-1, C-2, C-3 et C-7 à la grille des usages et normes de la zone C107;

De fixer au mardi 8 novembre 2011, l'assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement;

ADOPTÉ

2011-10-11 - 365

Adoption du premier projet de règlement n° 697-7-3

Il est proposé par Madame la Conseillère France Majeau, appuyé par Monsieur le Conseiller Stéphane Chouinard et résolu à l'unanimité :

D'adopter le premier projet de règlement numéro 697-7-3 visant à amender le règlement n° 697-7 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale applicables au secteur de la rue de l'Envol et d'une partie de la montée Gagnon:

- en agrandissant le secteur visé démontré à l'annexe "A" dudit règlement n° 697-7;

De fixer au mardi 8 novembre 2011, l'assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement;

ADOPTÉ

2011-10-11 - 366

Demande de changement de zonage - 417, montée Morel

Attendu que Madame Caroline Gilardeau a déposé une demande de changement de zonage pour autoriser les usages industriels au 417, montée Morel afin de pouvoir remiser ses camions;

Attendu que l'immeuble visé se situe dans la zone H2011, laquelle autorise uniquement les usages résidentiels;

Attendu que l'environnement immédiat de la propriété est constitué principalement de résidences et que ladite zone H2011 est contiguë à des zones agricoles et à une zone communautaire (camping);

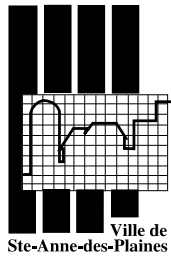
Attendu que la Ville dispose d'un parc industriel qui pourrait accueillir les équipements et véhicules de Madame Gilardeau;

Attendu que l'application d'un zonage à une petite parcelle de territoire ou à un seul terrain constitue un "spot zoning" ou un "zonage parcellaire" contribuant à un usage pour un seul propriétaire;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Denys Gagnon, appuyé par Monsieur le Conseiller Mario Gauthier et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines refuse de modifier la réglementation municipale, et ce, pour tous les motifs mentionnés au préambule, lequel fait partie intégrante de la présente résolution;

ADOPTÉ



Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

2011-10-11 - 367

Demande de permis de construction soumis aux P.I.I.A. Abattage d'une épinette - 129, boul. Ste-Anne

- Attendu** qu'une demande de permis d'abattage d'arbre pour l'épinette située en façade de l'église située au 129, boul. Ste-Anne a été déposée auprès du Service d'urbanisme par l'organisme Héritage Anneplinois;
- Attendu** que les requérants proposent de remplacer l'arbre par un aménagement paysager de fleurs et d'arbustes;
- Attendu** que la présente demande ne rencontre pas les objectifs du P.I.I.A. du centre-ville qui préconisent la plantation d'arbres;
- Attendu** qu'en vertu de la résolution n° 2011-097 adoptée le 22 juin 2011 par le Comité consultatif d'urbanisme, les requérants doivent nous fournir une lettre d'engagement pour la plantation d'un arbre de remplacement, ce qui n'a pas été fait;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Alain Cassista, appuyé par Monsieur le Conseiller Stéphane Chouinard et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines refuse la demande d'abattage d'arbre au 129, boul. Ste-Anne, et ce, pour tous les motifs mentionnés au préambule, lequel fait partie intégrante de la présente résolution;

ADOPTÉ

2011-10-11 - 368

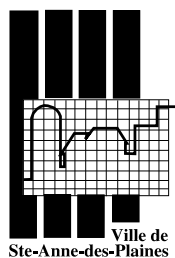
Demande de permis de construction soumis aux P.I.I.A. Abattage d'une épinette - 148, boul. Ste-Anne

- Attendu** qu'une demande de permis d'abattage d'arbre pour l'épinette située en façade de la Caisse populaire Desjardins de l'Envolée située au 148, boul. Ste-Anne a été déposée auprès du Service d'urbanisme;
- Attendu** que le projet se situe dans un secteur soumis aux dispositions d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) faisant l'objet du règlement n° 697, soit le secteur III;
- Attendu** que conformément à l'article 145.19 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le Conseil municipal doit approuver le projet, suite à la consultation du Comité consultatif d'urbanisme;
- Attendu** que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la présente demande à partir de la grille d'évaluation et d'analyse prévue à cette fin et que le projet ne rencontre pas les objectifs et critères du règlement n° 697, lesquels préconisent la plantation d'arbres sur le boulevard Ste-Anne;
- Attendu** que les membres du Comité consultatif d'urbanisme demandent qu'un projet de réaménagement soit présenté, ainsi qu'un engagement de plantation avec essence, dimension de bonne envergure, les arbustes ou arbres de 4 à 5 pieds de hauteur n'étant pas acceptables;

Il est proposé par Madame la Conseillère France Majeau, appuyé par Monsieur le Conseiller Denys Gagnon et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines refuse la demande d'abattage d'arbre au 148, boul. Ste-Anne, et ce, pour tous les motifs mentionnés au préambule, lequel fait partie intégrante de la présente résolution;

ADOPTÉ



Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

2011-10-11 - 369

Demande de permis de construction soumis aux P.I.I.A. Construction de deux immeubles de 12 logements - futurs 17 et 15, boul. Ste-Anne

- Attendu** qu'une demande de permis de construction a été présentée par E. Construction de Mascouche pour deux immeubles de 12 logements sur les lots 3 590 095 et 3 590 096 du cadastre du Québec, soit les futurs 17 et 15, boul. Ste-Anne;
- Attendu** que les plans A-11 à A-13 portant le numéro de projet 11012, préparés et scellés par l'architecte Serge Douville (A 4950), ont été déposés pour fins d'étude;
- Attendu** que le projet se situe dans un secteur soumis aux dispositions d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) faisant l'objet du règlement n° 697-3, soit le secteur du boulevard Ste-Anne au nord-est de la rue des Entreprises;
- Attendu** que conformément à l'article 145.19 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le Conseil municipal doit approuver le projet, suite à la consultation du Comité consultatif d'urbanisme;
- Attendu** que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la présente demande à partir de la grille d'évaluation et d'analyse prévue à cette fin et que le projet rencontre les objectifs et critères du règlement n° 697-3;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Mario Gauthier, appuyé par Madame la Conseillère France Majeau et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines accepte le projet présenté par E. Construction pour la construction de deux immeubles de 12 logements sur les lots 3 590 095 et 3 590 096, soit les futurs 17 et 15, boul. Ste-Anne, et ce, pour tous les motifs mentionnés au préambule, lequel fait partie intégrante de la présente résolution;

ADOPTÉ

2011-10-11 - 370

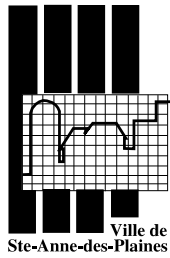
Demande de permis de construction soumis aux P.I.I.A. Construction d'une résidence unifamiliale - futur 10, rue Parent

- Attendu** qu'une demande de permis de construction a été présentée par Monsieur Steve Delisle pour la construction d'une résidence unifamiliale sur le lot 4 762 618, soit le futur 10, rue Parent;
- Attendu** le projet se situe dans un secteur soumis aux dispositions d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) faisant l'objet du règlement n° 697-9, soit le secteur Leclerc-Parent;
- Attendu** que conformément à l'article 145.19 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le Conseil municipal doit approuver le projet, suite à la consultation du Comité consultatif d'urbanisme;
- Attendu** que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la présente demande à partir de la grille d'évaluation et d'analyse prévue à cette fin et que la demande est conforme aux objectifs et aux critères du règlement n° 697-9;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Stéphane Chouinard, appuyé par Madame la Conseillère France Majeau et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines accepte le projet présenté par Monsieur Steve Delisle, pour la construction d'une résidence unifamiliale sur le lot 4 762 618, soit le futur, 10, rue Parent, et ce, pour tous les motifs mentionnés au préambule, lequel fait partie intégrante de la présente résolution;

ADOPTÉ



Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

2011-10-11 - 371

Demande de permis de construction soumis aux P.I.I.A. Enseigne apposée à plat sur le mur - 196, boul. Ste-Anne

- Attendu** qu'une demande de permis de construction a été présentée pour une enseigne apposée à plat sur le mur et annonçant le commerce Chaussures Élory au 196, boul. Ste-Anne;
- Attendu** que le projet se situe dans un secteur soumis aux dispositions d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) faisant l'objet du règlement n° 697 Centre-ville, soit le secteur III;
- Attendu** que conformément à l'article 145.19 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le Conseil municipal doit approuver le projet, suite à la consultation du Comité consultatif d'urbanisme;
- Attendu** que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la présente demande à partir de la grille d'évaluation et d'analyse prévue à cette fin;
- Attendu** que l'enseigne ne présente aucun relief et que cette caractéristique est exigée pour les enseignes dans ce secteur;
- Attendu** que la demande est partiellement conforme aux objectifs et aux critères du règlement n° 697 Centre-ville;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Denys Gagnon, appuyé par Monsieur le Conseiller Alain Cassista et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines accepte le projet présenté pour une enseigne apposée à plat sur le mur annonçant le commerce Chaussures Élory au 196, boul. Ste-Anne, sous réserve d'ajouter du relief à l'enseigne notamment au niveau du lettrage, et ce, pour tous les motifs mentionnés au préambule, lequel fait partie intégrante de la présente résolution;

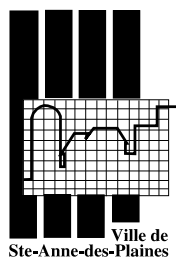
ADOPTÉ

2011-10-11 - 372

Demande de permis de construction soumis aux P.I.I.A. Enseigne projetante - 190, boul. Ste-Anne

- Attendu** qu'une demande de permis de construction a été présentée pour une enseigne projetante annonçant l'agence immobilière Royal Lepage au 190, boul. Ste-Anne;
- Attendu** que le plan préparé par les Enseignes Barbo et portant la référence de soumission SC230811, a été déposé pour fins d'étude;
- Attendu** que le projet se situe dans un secteur soumis aux dispositions d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) faisant l'objet du règlement n° 697 Centre-ville, soit le secteur III;
- Attendu** que conformément à l'article 145.19 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le Conseil municipal doit approuver le projet, suite à la consultation du Comité consultatif d'urbanisme;
- Attendu** que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la présente demande à partir de la grille d'évaluation et d'analyse prévue à cette fin et que la demande est conforme aux objectifs et aux critères du règlement n° 697 Centre-ville;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Stéphane Chouinard, appuyé par Monsieur le Conseiller Mario Gauthier et résolu à l'unanimité :



Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

2011-10-11 - 372

(Suite)

Que le Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines accepte le projet présenté pour une enseigne projetante annonçant l'agence immobilière Royal Lepage au 190, boul. Ste-Anne, et ce, pour tous les motifs mentionnés au préambule, lequel fait partie intégrante de la présente résolution;

ADOPTÉ

2011-10-11 - 373

***Demande de permis de construction soumis aux P.I.I.A.
Rénovation extérieure - 231-233, boul. Ste-Anne***

Attendu qu'une demande de permis de construction a été présentée pour des travaux de rénovation extérieure de l'immeuble situé au 231-233, boul. Ste-Anne

Attendu que le projet consiste à changer le revêtement extérieur sur trois faces, enlever la terrasse avant et refaire le balcon avant avec un garde-corps;

Attendu que le projet se situe dans un secteur soumis aux dispositions d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) faisant l'objet du règlement n° 697 Centre-ville, soit le secteur III;

Attendu que conformément à l'article 145.19 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le Conseil municipal doit approuver le projet, suite à la consultation du Comité consultatif d'urbanisme;

Attendu que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la présente demande à partir de la grille d'évaluation et d'analyse prévue à cette fin;

Attendu que la couleur choisie pour le soffite et le facia s'harmonise difficilement avec la couleur du revêtement en canexel et qu'un soffite et un facia de la même couleur que la moulure assurerait une meilleure harmonie;

Attendu que la demande est partiellement conforme aux objectifs et aux critères du règlement n° 697 Centre-ville;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Alain Cassista, appuyé par Monsieur le Conseiller Stéphane Chouinard et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines accepte le projet présenté pour des travaux de rénovation au 231-233, boul. Ste-Anne, sous réserve que le soffite et le facia soient de la même couleur que la moulure, et ce, pour tous les motifs mentionnés au préambule, lequel fait partie intégrante de la présente résolution;

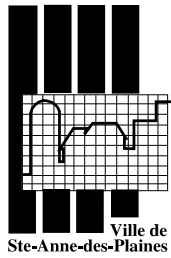
ADOPTÉ

2011-10-11 - 374

***Demande de dérogation mineure
Golf Le Champêtre***

Attendu que le Club de golf Domaine Champêtre a déposé une demande concernant deux dérogations mineures avant la délivrance d'un certificat d'autorisation pour opération cadastrale;

Attendu que la demande relatives aux deux dérogations mineures vise à rendre conforme le tracé des rues pour le prolongement du chemin du Golf, lequel a été approuvé par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs en fonction des zones humides;



Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

2011-10-11 - 374

(Suite)

- Attendu** que les dérogations concernent les dispositions applicables à une rue sans issue de type cul-de-sac et à la largeur des îlots;
- Attendu** qu'en vertu de l'article 30 du règlement n° 858 sur le lotissement, la longueur d'une rue sans issue de type cul-de-sac ne doit pas excéder 150 mètres jusqu'au début du cercle de virage;
- Attendu** que la longueur du cul-de-sac sur le tracé déposé est de 192,35 mètres;
- Attendu** que la dérogation demandée pour la longueur du cul-de-sac est de 42,35 mètres;
- Attendu** qu'en vertu de l'article 36 du règlement n° 858 sur le lotissement, la largeur des îlots doit être suffisante pour permettre deux rangées de terrains constructibles adossés, ce qui n'est pas le cas;
- Attendu** que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la présente demande;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Denys Gagnon, appuyé par Madame la Conseillère France Majeau et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines accepte les dérogations mineures demandées, soit une dérogation de 42,35 mètres pour la longueur du cul-de-sac et une autre dérogation pour autoriser que la largeur des îlots ne soit pas suffisante pour permettre deux rangées de terrains constructibles adossés pour les lots 10 et 11, et ce, conditionnellement à ce que lesdits lots 10 et 11 fassent front avec le chemin du Golf, et ce, pour tous les motifs mentionnés au préambule, lequel fait partie intégrante de la présente résolution;

ADOPTÉ

2011-10-11 - 375

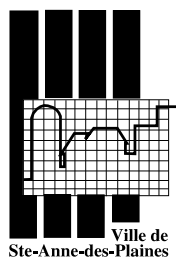
Demande de conformité à la réglementation municipale pour une demande d'autorisation à la CPTAQ - Lot : 2 085 331 du cadastre du Québec

- Attendu** que Monsieur Raymond Boucher présente une demande d'autorisation auprès de la CPTAQ pour l'aliénation, le lotissement et l'utilisation à une fin autre que l'agriculture d'une partie du lot 2 085 331 du cadastre du Québec;
- Attendu** que le projet de lotissement vise à excéder de 807,8 m² le 5 000 m² autorisé de façon à obtenir un terrain de forme régulière, soit d'une superficie totale de 5 807,8 m²;
- Attendu** qu'en vertu de l'article 58.1 de la Loi sur la protection du territoire agricole, la Corporation municipale doit indiquer si la demande est conforme ou non à ses règlements;
- Attendu** que le Service de l'urbanisme de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines, après avoir étudié la demande, recommande au Conseil municipal d'adopter une résolution à l'effet d'informer la CPTAQ que la requête présentée par Monsieur Raymond Boucher est conforme à la réglementation municipale;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Alain Cassista, appuyé par Monsieur le Conseiller Denys Gagnon et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines informe la CPTAQ que la demande de Monsieur Raymond Boucher pour l'aliénation, le lotissement et l'utilisation à une fin autre que l'agriculture d'une partie du lot 2 085 331 du cadastre du Québec, est conforme à la réglementation municipale. De plus, le Conseil municipal informe la CPTAQ qu'il reste \pm 8 hectares en zone non agricole à développer pour des usages résidentiels;

ADOPTÉ



Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

2011-10-11

Parole aux élus

Monsieur le Conseiller Stéphane Chouinard remercie les gens qui ont participé au premier événement "poker" de la CORDEV. Il mentionne qu'un partenariat devrait être mis sur pied entre la CORDEV et la ville pour l'amélioration des décorations de Noël au centre-ville. Il termine en mentionnant le début de la période de ramassage des feuilles qui seront acheminées au site de Compost Ste-Anne.

Monsieur le Conseiller Mario Gauthier présente le rapport des activités du Service de sécurité incendie pour le mois de septembre 2011. Il donne également certaines informations relatives aux services offerts aux aînés tant par le gouvernement du Canada que par celui du gouvernement du Québec.

Monsieur le Conseiller Denys Gagnon annonce les deux pièces de théâtre pour les enfants les 15 et 27 octobre prochains. Il invite les gens à s'inscrire, les places étant limitées. Il annonce également la pièce de la Troupe de théâtre amateur de Sainte-Anne-des-Plaines qui tiendra deux représentations les 22 et 23 octobre au Centre Jean-Guy-Cardinal.

Monsieur le Conseiller Alain Cassista invite les gens à participer au rallye de la Maison des Jeunes qui se tiendra le 15 octobre prochain. Il présente le bilan de l'activité de la Classique du Maire qui se solde par un surplus de 20 905 \$, ce qui porte le fonds à un total d'un peu plus de 30 000 \$ disponible pour la communauté.

Madame la Conseillère France Majeau informe les gens que les résultats du concours "Fleurons le Québec" seront dévoilés d'ici trois semaines. Elle mentionne également que les travaux d'aménagement des glissades d'hiver au parc des Saisons ont débuté.

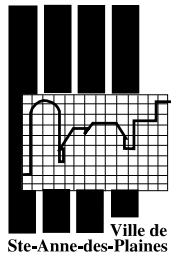
Monsieur le Maire Guy Charbonneau revient sur le projet de Plan métropolitain d'aménagement et de développement. Il mentionne que l'impact sur notre municipalité risque d'être très important. Il présentera un mémoire lors de la consultation publique du 13 octobre prochain. Il fait le point sur divers dossiers, dont ceux du bassin de rétention, de l'aménagement de l'intersection de la 6^e Avenue et des fossés du Trait-Carré.

2011-10-11

Période de questions

La période de questions de la part du public a touché les aspects suivants :

- Monsieur Roger Lauzon souligne la présence d'un regard d'égout défectueux près du 108, boul. Ste-Anne. Il demande également que la réparation du pavage soit effectuée, suite à une fuite d'eau survenue antérieurement.
- Messieurs Ernest Rolland et Florian Hogue demandent des précisions sur la coûts d'aménagement du fossé longeant le chemin du Lac des Plaines. Ils mentionnent également que ce fossé est, selon eux, inutile. Monsieur Charbonneau fournit les explications requises.
- Monsieur André Nadeau demande une précision sur une facture relative au projet de piste cyclable. Monsieur Charbonneau répond à la question et résume l'état d'avancement du dossier.



Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

2011-10-11 - 376

Levée de l'assemblée

Il est résolu à l'unanimité:

De clôturer la présente assemblée considérant que l'ordre du jour est présentement épuisé;

ADOPTÉ

Guy Charbonneau, maire

Serge Lepage, greffier